

Beaumont de Lomagne, le 5 avril 2007

Le Maire

à

«Titre» «Prénom» «Nom»

«Adresse1»

«CodePostal» «Ville»

N/Réf. : FL/MCC/SJ/Le0551

OBJET : CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

J'ai l'honneur de vous inviter à bien vouloir assister à la séance du **CONSEIL MUNICIPAL** qui se tiendra le :

**VENDREDI 13 AVRIL 2007
à 20 H 30 à la Mairie**

Comptant sur votre présence et dans cette attente, veuillez agréer, l'expression de mes salutations distinguées.

LE MAIRE,

Faustin LLIDO.

ORDRE DU JOUR

- Vote du compte administratif 2006 de la commune
- Vote du compte de gestion 2006 de la commune
- Affectation du résultat 2006 du budget communal
- Vote du budget primitif 2007 de la commune
- Vote des taux d'imposition 2007
- Vote du compte administratif 2006 du service de l'assainissement
- Vote du compte de gestion 2006 du service de l'assainissement
- Affectation du résultat 2006 du service de l'assainissement
- Vote du budget primitif 2007 budget annexe de l'assainissement
- Vote du compte administratif 2006 de la régie municipale du lac
- Vote du compte de gestion 2006 de la régie municipale du lac
- Affectation du résultat 2006 de la régie municipale du lac
- Vote du budget primitif 2007 budget annexe de la régie municipale du lac
- Participation communale aux charges de fonctionnement de la piscine intercommunale – exercice 2007
- Modification du tableau des effectifs de la Base de Loisirs
- Participation de la commune à l'O.R.C.A.
- Contrat de mission. Réalisation d'une procédure de mise en concurrence dans le domaine des assurances
- Garantie d'emprunt de la maison de retraite publique
- Participation des familles et des communes aux frais de transports scolaires pour 2007 / 2008
- Participation aux coûts de fonctionnement des équipements sportifs
- Informations
- Questions diverses



CONSEIL MUNICIPAL de BEAUMONT de LOMAGNE du 13 AVRIL 2007

L'AN DEUX MIL SEPT, le 13 AVRIL, à 20 HEURES 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de BEAUMONT DE LOMAGNE s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur **Faustin LLIDO, Maire.**

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 5 avril 2007.

ETAIENT PRESENTS : Faustin LLIDO, Constant BONFANTE, Françoise DEUILHÉ, Jacques ESCARNOT, Didier LE BLIGUET, Jean-Marc FERRADOU, Jean-Philippe POUX,, Rosine DETAS, Alice BONINO, Maurice GRÉGOIRE, Marcel LEMIRE, Guy BÉQUIÉ, Jeannine GAILING, Georges POMMIES, Alain CARRERE.

A (ONT) DONNE PROCURATION : Georges BRUGEL, André MICOULEAU, Pascale ROSSI,

ETAI(EN)T EXCUSE(ES) : Georges BRUGEL, André MICOULEAU, Pascale ROSSI, Ghyslaine POUX, Claude BOVO, Evelyne RENAUDIN, Lina VANARA, Pierre VALENTIN, Guy BELLEVAL, Marie-Christine BOLOGNÉSI, Philippe CRONE,

Monsieur Jacques ESCARNOT a été élu secrétaire de séance.



07-013 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2006 DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Françoise DEUILHE délibérant sur le compte administratif de l'exercice **2006** dressé par Monsieur Faustin LLIDO, après s'être fait présenter le budget primitif,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés Commune		332 393,04		9 264,15		341 657,19
Opération de l'exercice	3 247 787,55	3 398 979,97	1 120 637,85	1 258 687,93	4 368 425,40	4 657 669,90
TOTAUX	3 247 787,55	3 731 373,01	1 120 637,85	1 267 952,08	4 368 425,40	4 999 325,09
Résultats de clôture		483 585,46		147 314,23		630 899,69
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES		483 585,46		147 314,23		630 899,69
RESULTATS DEFINITIFS		483 585,46		147 314,23		630 899,69

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Madame la président et délibéré, approuve à l'unanimité le compte administratif 2006 de la commune.

07-014 : VOTE DU COMPTE DE GESTION 2006 DE LA COMMUNE

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice **2006** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des détails de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice **2006**.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice **2005**, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **1er janvier 2006 au 31 décembre 2006**, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice de **2006** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice **2006** par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

07-015 : AFFECTATION DU RESULTAT 2006 DU BUDGET COMMUNAL

Le Conseil Municipal après avoir entendu le compte administratif de l'exercice **2006**, ce jour,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice **2006** de la Commune de Beaumont présente :

- un excédent d'investissement de :	147 314,23 €
- un excédent de fonctionnement de :	483 585,46 €

décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

- Article 001 : solde d'exécution de la section d'investissement reporté	147 314,23 €
- Article 002 : résultat de fonctionnement reporté	483 585,46 €

07-016 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2007 DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de budget **2007**.

Celui-ci s'équilibre en fonctionnement et investissement comme suit :

- Exploitation :	3 768 597 €	}	6 561 724 €
- Investissement :	2 793 127 €		

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire et délibéré, décide à par 16 voix pour et 2 abstentions :

- l'adoption du budget primitif 2007 de la commune

07-017 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2007

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il est nécessaire que le produit de l'impôt, hors allocations compensatrices de l'état, soit cette année le suivant :

1 075 574 €

Il demande donc au Conseil Municipal d'approuver la fixation des taux selon le tableau suivant :

TAXE	BASES NOTIFIEES 2005	TAUX 2006	TAUX 2007 VOTES	VARIATION DE TAUX	PRODUIT ATTENDU	TAUX MOYENS DEPARTEMENTAUX (pour mémoire)
Taxe d'Habitation	2 689 000	10,43 %	10,64 %	1,019999	286 110 €	11,27 %
Foncier Bâti	2 667 000	24,30 %	24,78 %	1,019999	660 883 €	25,23 %
Foncier Non Bâti	114 600	110,00 %	112,20 %		128 581 €	107,06 %
TOTAL					1 075 574 €	

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire et délibéré, décide par 2 abstentions et 16 voix pour :

- la fixation des taux d'imposition selon le tableau précédent.
-

07-018 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2006 DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Françoise DEUILHE délibérant sur le compte administratif de l'exercice **2006** dressé par Monsieur Faustin LLIDO, après s'être fait présenter le budget primitif,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés		283 246,83		21 262,78		304 509,61
Opération de l'exercice	121 622,76	287 260,85	76 416,33	2 547 372,71	198 039,09	2 834 633,56
TOTAUX	121 622,76	570 507,68	76 416,33	2 568 635,49	198 039,09	3 139 143,17
Résultats de clôture		448 884,92		2 492 219,16		2 941 104,08
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES		448 884,92		2 492 219,16		2 941 104,08
RESULTATS DEFINITIFS		448 884,92		2 492 219,16		2 941 104,08

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Madame la président et délibéré, approuve à l'unanimité le compte administratif 2006 du service de l'assainissement.

07-019 : VOTE DU COMPTE DE GESTION 2006 DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice **2006** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des détails de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice **2006**.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice **2005**, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **1er janvier 2006 au 31 décembre 2006**, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice de **2006** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice **2006** par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

07-020 : AFFECTATION DU RESULTAT 2006 DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal après avoir entendu le compte administratif de l'exercice **2006**, ce jour,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice **2006 du service Assainissement** présente :

- un excédent d'exploitation de :	448 884,92 €
- un excédent d'investissement de :	2 492 219,16 €

décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation comme suit:

- Article 002 : Résultat d'exploitation reporté	448 884,92 €
- Article 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	2 492 219,16 €

07-021 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2007 BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de budget **2007**.

Celui-ci s'équilibre en investissement et fonctionnement comme suit :

- Exploitation :	726 010 €	}	6 259 159 €
- Investissement :	5 533 149 €		

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire et délibéré, décide par 16 voix pour et 2 abstentions :

- l'adoption du budget primitif 2007 : budget annexe de l'assainissement.

07-022 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2006 DE LA REGIE MUNICIPALE DU LAC

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Françoise DEUILHE délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2006 dressé par Monsieur Faustin LLIDO, après s'être fait présenter le budget primitif,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés		175,69		2 842,60		3 018,29
Opération de l'exercice	385 847,46	359 716,05	107 054,63	129 113,28	492 902,09	488 829,33
TOTAUX	385 847,46	359 891,74	107 054,63	131 955,88	492 902,09	491 847,62
Résultats de clôture	25 955,72			24 901,25	1 054,47	
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	25 955,72			24 901,25	1 054,47	
RESULTATS DEFINITIFS	25 955,72			24 901,25	1 054,47	

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Madame la président et délibéré, approuve à l'unanimité le compte administratif 2006 de la régie municipale du lac.

07-023 : VOTE DU COMPTE DE GESTION 2006 DE LA REGIE MUNICIPALE DU LAC

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice **2006** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des détails de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice **2006**.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice **2005**, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **1er janvier 2006 au 31 décembre 2006**, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice de **2006** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice **2006** par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

07-024 : AFFECTATION DU RESULTAT 2006 DE LA REGIE MUNICIPALE DU LAC

Le Conseil Municipal après avoir entendu le compte administratif de l'exercice **2006**, ce jour,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice **2006 de la Régie Municipale du Lac** présente :

- un déficit d'exploitation de :	25 955,72 €
- un excédent d'investissement de :	24 901,25 €

décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

- Article 002 : Résultat de fonctionnement reporté	25 955,72 €
- Article 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	24 901,25 €

07-025 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2007 BUDGET ANNEXE DE LA REGIE MUNICIPALE DU LAC

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de budget **2007**.

Celui-ci s'équilibre en investissement et fonctionnement comme suit :

- Exploitation :	443 139 €	}	491 283 €
- Investissement :	48 144 €		

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire et délibéré, décide par 16 pour et 2 abstentions :

- l'adoption du budget primitif 2007 de la Régie municipale du lac.
-

07-026 : PARTICIPATION COMMUNALE AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE – EXERCICE 2007

Monsieur Le Maire rappelle que la commune rembourse au budget de la régie municipale du lac les frais de fonctionnement de la piscine intercommunale dont elle assure la maintenance et la logistique, sous la forme d'une participation annuelle dont le montant est destiné en partie à équilibrer le compte administratif de l'année N-1 et, à ce titre, Monsieur Le Maire précise que le **compte administratif 2006** fait apparaître un déficit de **46 851,74 €**.

La participation communale s'élèvera à la somme de **87 250,74 €**, détaillée de la façon suivante :

Participation communale **2006** aux charges de fonctionnement suivant délibération du 26-02-2001 : **40.399,00 €**

Déficit 2006 **46 851,74 €**

La participation fera l'objet du mode de versement ainsi établi :

Acompte déjà versé	13 400,00 €
Solde à verser	73 850,74 €

Le Conseil municipal après avoir entendu Monsieur le Maire et délibéré accepte à l'unanimité les participations ainsi présentées.

07-027 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA BASE DE LOISIRS

Monsieur le Maire indique qu'en raison des diverses mesures d'ordre statutaire intervenues et des besoins en personnels pour la saison estivale 2007, il y a lieu de modifier comme suit les emplois saisonniers à la base de loisirs tels que définis à la délibération n° 06-049 du 31 mai 2006 :

Nature et durée du contrat	Désignation de l'emploi	Nb postes	Grade	Durée hebdo	REMUNERATION		
					ECHELLE	échelon	IB
Contrat de droit privé selon les articles L121-1 et suivants du Code du Travail	Esthéticienne	1	adjoint technique 2 ^{ème} classe	30 H	03	1 ^{er}	281
	Accueil buvette snack	2	adjoint technique 2 ^{ème} classe	35 H	03	1 ^{er}	281
	Accueil billetterie piscine	2	adjoint administratif 2 ^{ème} classe	35 H	03	1 ^{er}	281
	Animateur	1	adjoint d'animation 2 ^{ème} classe	35 H	03	4 ^{ème}	298
CDD durée 2 mois	Animateur nautique	1	adjoint d'animation 2 ^{ème} classe	33 H	03	4 ^{ème}	298
	Maître Nageur Sauveteur (titulaire BEESAN)	2	opérateur des activités physiques et sportives qualifié	30 H	05	8 ^{ème}	379
	Maître Nageur Sauveteur (titulaire BNSSA)	1	opérateur des activités physiques et sportives qualifié	30 H	05	5 ^{ème}	335

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire et délibéré, décide à l'unanimité :

- 1) – de modifier comme ci-dessus les emplois saisonniers de la base de loisirs,
- 2) - de l'autoriser à signer les actes administratifs relatifs à la présente délibération.

07-028 : PARTICIPATION DE LA COMMUNE A L' O.R.C.A.

En 2005, la Communauté de Communes de la Lomagne a inscrit dans le cadre de ses compétences, la mise en œuvre d'une ORCA (Opération de Restructuration du Commerce et de l'Artisanat).

Après la définition des besoins, l'élaboration d'un état des lieux, l'étude globale a permis la réalisation d'un plan d'actions pour la mise en place de l'ORCA .

Le programme opérationnel est prévu selon 3 phases avec 7 points :

- se doter des structures pour réaliser le plan d'actions,
- prendre des mesures d'ordre urbanistique pour valoriser et faciliter l'accès au centre ville, le stationnement des véhicules de la clientèle, la déambulation, la vie au centre ville,
- se doter d'outils commerciaux collectifs et communautaires durables ,
- conforter le programme d'animation commerciale des professionnels,
- favoriser la synergie avec les acteurs locaux en s'adressant à une clientèle d'étape,
- lutter contre les ruptures commerciales en favorisant la remise en état des locaux vacants,
 - moderniser les points de vente.

CONSEIL MUNICIPAL de BEAUMONT de LOMAGNE du 13 AVRIL 2007

La commission finances et personnel de la Communauté de Communes a établi un budget nécessaire à la mise en œuvre du plan d'action de l'ORCA selon le tableau suivant :

Actions / phase	Phase 1	Phase 2	Phase 3	TOTAL
Se doter des structures pour réaliser le plan d'action O.R.C.A.	24 000 €	23 000 €	23 000 €	70 000 €
Valoriser et faciliter l'accès, la déambulation, la vie au centre-ville	36 000 €	28 000 €	6 000 €	70 000 €
Se doter d'outils commerciaux collectifs durables	21 000 €	22 000 €	18 000 €	61 000 €
Conforter le programme d'animation commerciale	25 000 €	35 000 €	45 000 €	105 000 €
Favoriser la synergie avec les professionnels accueillant une clientèle d'étape et de séjour	2 000 €	2 000 €	3 000 €	7 000 €
Lutter contre les ruptures commerciales	36 000 €	47 000 €	33 000 €	116 000 €
Moderniser les points de vente	66 000 €	89 000 €	66 000 €	221 000 €
Total	210 000 €	246 000 €	194 000	650 000 €

CONSEIL MUNICIPAL de BEAUMONT de LOMAGNE du 13 AVRIL 2007

Budget	Coût total en euros HT	Etat	Région	Département	CCLTG	Commune Beaumont	Commune Lavit	C.C.I. C.D.M.A.	Vis Ta Lomagne	Professionnels	Autre, Asso	Total
Phase 1	210 000	43 200	40 700	23 700	24 600	7 250	800	2 050	13 400	53 100	1 200	210 000
%		20,57 %	19,38 %	11,29 %	11,71 %	3,45 %	0,38 %	0,98 %	6,38 %	25,29 %	0,57 %	100 %
Phase 2	246 000	47 267	47 417	24 617	21 000	15 950	300	2 850	14 900	69 900	1 800	246 000
%		19,21 %	19,28 %	10,01 %	8,54 %	6,48 %	0,12 %	1,16 %	6,06 %	28,41 %	0,73 %	100 %
Phase 3	194 000	40 200	37 100	20 900	14 850	9 650	300	1 950	16 250	51 600	1 200	194 000
%		20,72 %	19,12 %	10,77 %	7,65 %	4,97 %	0,15 %	1,01 %	8,38 %	26,60 %	0,62 %	100%
3 phases	650 000	130 667	125 217	69 217	60 450	32 850	1 400	6 850	44 550	174 600	4 200	650 000
		20,10 %	19,26 %	10,65 %	9,30 %	5,05 %	0,22 %	1,05 %	6,85 %	26,86 %	0,65 %	100 %

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire et délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver le programme défini,
- de l'autoriser à signer tout acte relatif à ce dossier

07-030 : GARANTIE D'EMPRUNT DE LA MAISON DE RETRAITE PUBLIQUE AUPRES DE LA CAISSE D'EPARGNE ANNULATION DE LA DELIBERATION 06-002 DU 15 FEVRIER 2006

Monsieur le Maire expose au conseil que par une décision du 1^{er} décembre 2003 le conseil d'administration de la maison de retraite a décidé de recourir à l'emprunt pour le financement de l'équipement mobilier des bâtiments nouvellement rénovés et de demander notre garantie ainsi que celle du Conseil Général.

Le Conseil Municipal, réuni en séance le 15 février 2006 a décidé d'apporter la garantie pour l'emprunt de la Maison de Retraite Publique. Toutefois, la réalisation de ce dernier n'a pas été effectuée.

Aujourd'hui, la trésorerie nécessite cette réalisation et la commune est de nouveau sollicitée pour la garantie car les taux ont changé et la première délibération n'est plus applicable.

Vu les articles L.2252-1 et L.2252-2 du Code général des collectivités territoriales,
Vu l'article 2021 du code Civil ;

Article 1 : La Commune de BEAUMONT DE LOMAGNE accorde sa garantie pour le remboursement de la somme de 250 000 € représentant 50 % d'un emprunt 500 000 € que la Maison de Retraite de Beaumont de Lomagne se propose de contracter auprès de la Caisse d'Epargne.

Ce prêt est destiné à financer l'équipement mobilier des bâtiments nouvellement rénovés de la Maison de Retraite.

Article 2 : Les caractéristiques du prêt consenti par la Caisse d'Epargne sont les suivantes :

- Taux effectif global (TEG) : 3,75 %
- Taux d'intérêt fixe de 3,70 %

- Durée de la période d'amortissement : 7 ans
- Echéances trimestrielles

Article 3 : La Garantie de la Commune est accordée pour la durée totale du prêt.

Article 4 : Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

Article 5 : Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse d'Epargne et l'emprunteur.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire et délibéré, décide à l'unanimité :

- d'accorder la garantie pour le remboursement de l'emprunt effectué par la Maison de Retraite
- de donner tout pouvoir à Monsieur le Maire pour l'exécution de la délibération.

QUESTIONS DIVERSES

Madame DEUILHE donne lecture d'une lettre des bénévoles des « Restos du cœur » pour remercier la commune.

140 personnes , 6 repas par semaine pendant 17 semaines.

Monsieur le Maire remercie les bénévoles.

Faustin LLIDO,

Constant BONFANTE,

Françoise DEUILHÉ,

Jean-Marc FERRADOU,

Jacques ESCARNOT,

Jean-Philippe POUX,

Rosine DETAS,

Didier LE BLIGUET,

Alice BONINO,

Maurice GRÉGOIRE,

Marcel LEMIRE,

Guy BÉQUIÉ,

Jeannine GAILING,

Georges POMMIES,

Alain CARRÈRE